



Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement
des ordures ménagères du morbihan intérieur

**Compte-rendu
Bureau Syndical
8 février 2023**

Compte-rendu du Bureau Syndical du 8 février 2023

Le Bureau Syndical du SITTOM-MI s'est réuni à son siège administratif à PONTIVY, le mercredi 8 février 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER.

Etaient présents :

PLOERMEL COMMUNAUTÉ : Stéphane ROUAULT et Pierre-Jean JARNO

PONTIVY COMMUNAUTE : Jean-Jacques VIDÉLO

ROI MORVAN COMMUNAUTÉ : William JACOBERT et Sébastien WACRENIER

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : Gérard LE ROY et Grégoire SUPER

BAUD COMMUNAUTE : Néant

OUST BROCELIANDE COMMUNAUTE : Thierry GUE et Nathalie JOUAN

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 9

Le quorum étant atteint, le Bureau Syndical a pu valablement délibérer.

Monsieur Grégoire SUPER, Président, remercie les membres du Bureau de leur présence.

Il excuse les quelques délégués absents.

1- Modification n°3 au marché d'exploitation de l'UVE de Pontivy et de la station de transfert de Josselin

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que, conformément aux études menées entre 2020 et 2022, et in fine aux orientations retenues par le SITTOM-MI, un nouvel appel d'offres en vue de la passation d'un marché de conception, construction, exploitation, et maintenance de l'unité de valorisation énergétique des déchets de Le Sourn sera lancé courant 1^{er} trimestre 2023. Son attribution est prévue au 1^{er} trimestre 2024, et les travaux pourraient débuter au 4^{ème} trimestre 2024.

Le marché actuel d'exploitation arrive à terme en principe le 31 décembre 2025. Compte tenu du calendrier du projet d'extension de l'UVE présenté ci-dessus, il convient d'anticiper le terme du marché actuel. Les parties se sont mises d'accord pour une fin de contrat au 31 octobre 2024.

Par ailleurs, il est précisé qu'au terme du marché le SITTOM-MI rachètera l'intégralité du stock de pièces détachés à l'exploitant actuel.

Enfin, compte tenu de la perte de chiffres d'affaires et de bénéfice de l'exploitant, le SITTOM-MI lui versera une indemnité de 250 000 euros TTC au terme du marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Syndical décide :

- **d'adopter la modification n°3 au marché d'exploitation de l'UVE de Pontivy et de la station de transfert de Josselin, telle que présentée ci-dessus**
- **d'autoriser Le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant**

2- Préparation du Comité Syndical du 22 février 2023

Monsieur le Président présente l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Syndical du 22 février 2023.

3- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour ayant été examiné dans sa totalité, la séance est levée.